



initiativesjeunesse.leolagrangetarn@outlook.fr

Albi, le 30 Novembre 2019

Festival « La Parole est à la Jeunesse » CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :
La Fédération Léo Lagrange du Tarn
10 Place de la Marne
81 000 Albi

Et

Les jeunes référents désignés ci-dessous

NOM / Prénom

Adresse

Tel / mail

NOM / Prénom

Adresse

Tel / mail

Préambule : les objectifs du projet

« La Parole est à la Jeunesse » se décline comme un festival tarnais de Courts-métrages. Ce projet est porté par un partenariat d'associations et de Mouvements d'Éducation Populaire, à l'initiative de la Fédération départementale Léo Lagrange du Tarn. Au-delà de la réalisation des courts-métrages proprement dits, l'objectif est de **mettre en avant les valeurs de l'Éducation Populaire** :

- **Permettre aux jeunes tarnais de se rencontrer et d'échanger et leur donner la parole,**
- **Agir pour l'accès de tous à la connaissance et à la culture,**
- **Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes adultes,**
- **Valoriser le travail collectif et l'initiative des jeunes tarnais.**

Cela se traduira notamment par :

- Une grande attention portée tout au long du déroulement du projet sur **l'implication des jeunes et la réalité de leur participation** (Le Festival ne constitue pas une succession d'activités « cinéma » organisée dans le cadre d'ateliers).
- L'organisation de moments de débats et d'échanges précédent, pendant et après le Festival, sur les thèmes mis en avant par les jeunes dans le cadre de leurs films.
- La volonté des partenaires de donner une suite au travail réalisé, selon des formes qui restent à inventer.

Article 1/ Objet

« **La Parole est à la Jeunesse** » se décline comme un festival tarnais de courts métrages.

Cinq à six films seront réalisés dans le département et seront projetés à l'occasion du Festival.

Les films seront réalisés en autonomie par des groupes de jeunes (2 à 10 personnes) âgés de 15 à 30 ans. La durée des films sera comprise entre 3 et 7 minutes maximum (avec générique).

Les participants ne peuvent être que des amateurs. Les professionnels de la vidéo / du cinéma, mêmes jeunes, ne pourront pas être retenus en sélection.

La thématique des films retenue est : «**La traversée...** ».

Sur la forme des films, toute liberté est laissée aux groupes de jeunes : documentaires, fictions, animation...

Article 2/ Participation d'un groupe

L'organisation du Festival a fait l'objet d'une communication auprès des partenaires de l'Éducation Populaire, dans le cadre d'un appel à participation.

Ce groupe comprend membres. *Tableau à compléter par la structure*

Nom	Prénom	Adresse	Mail	Téléphone	Né(e) le

Article 3/ Engagements des partenaires

Les films devront être issus d'un travail collectif, mené par les jeunes. Les jeunes s'engagent à présenter des films « libres de droit à l'image ».

Les jeunes nomment :

- **2 référents** : Ils servent de repère pour le réalisateur, les partenaires, les acteurs, les autres membres du groupe
 - Nom, prénom :
 - Nom, prénom :
- **1 secrétaire** : il a en charge de récupérer les coordonnées de tous, de proposer un relevé de conclusion ou de s'assurer qu'il soit fait, en cas d'absence (réf doc proposé par Léo Lagrange Tarn)
 - Nom, prénom :
- **1 Maître du temps** : récupère le planning sur 4 mois, assure les convocations pour les actions ponctuelles ou de s'assurer que cela soit fait, en cas d'absence. (réf planning vierge)
 - Nom, prénom :
- **1 responsable** du Droits à l'image et à la propriété intellectuelle, pour les mineurs, pour les droits musicaux : au fur et à mesure de l'avancée du projet, il récupère les autorisations obligatoires (réf doc Léo Lagrange du Tarn)
 - Nom, prénom :
- **1 responsable du matériel et des clés** : Il est en charge de récupérer le matériel et responsable des clés lors d'éventuels prêts des salles.
 - Nom, prénom :

Léo Lagrange Tarn soutient le projet à la demande, un relais au réalisateur :

- ◆ Avant l'écriture : convention, analyse filmique, prêt de matériel pour l'entraînement
- ◆ Pendant l'écriture : suivi du projet, lien entre les partenaires et les jeunes, soutien pour la préparation du tournage, respect des clauses du contrat, apport d'éléments permettant d'enrichir le projet film, rencontre avec un réalisateur.
- ◆ Après le festival : réalisation d'un bilan, présentation des films dans un autre cadre que le festival.

Article 4/ Engagements de la Fédération Léo Lagrange du Tarn

La fédération départementale Léo Lagrange s'engage à mettre tout en œuvre le jour du festival, afin que la diffusion du film se déroule dans de « bonnes » conditions techniques.

Article 5/ Déroulement du projet

Un calendrier prévisionnel peut-être défini comme suit :

- Première communication sur le projet : Octobre - Novembre2019
- Constitution des groupes : Novembre - Décembre2019
- Écriture du scénario : Novembre - Décembre2019
- Tournage du film : Décembre 2019– Février 2020
- Montage du film et post-production : Février- Mars2020
- Diffusion du film : 28 Mars 2020

Le 14 mars 2020 au plus tard, le groupe aura remis un exemplaire en format numérique du film réalisé à la Fédération Léo Lagrange du Tarn.

Le festival « la Parole est à la Jeunesse » se déroulera sur une journée, le samedi 28 Mars 2020.

Les inscrits s'engagent à être présents.

Le contenu de cette journée, est appelé à être précisé, à évoluer. Il sera communiqué en début du mois de mars 2020. **A titre indicatif**, les années précédentes

- La projection des films s'est déroulée dans un cinéma
- Chaque court métrage donne lieu à un échange entre les réalisateurs et lesspectateurs.
(à préparer)
- La projection est suivie par la délibération du jury et le vote du public.
- La manifestation se termine par l'énoncé du palmarès

Article 6/ Financements

Le principe établi par les cosignataires est **qu'il n'y aura aucun flux financier** entre la Fédération Léo Lagrange du Tarn et les jeunes.

La Fédération Léo Lagrange du Tarn prendra également en charge les frais liés à la Communication et à l'organisation de la journée Festival « La Parole est à la Jeunesse »

Par déduction, ne seront donc pas pris en charge par la Fédération Léo Lagrange :

- Les éventuels frais engagés par les groupes pour les besoins des tournages (déplacements, acquisition de matériel spécifique, cachet d'acteurs et /ou de techniciens...)
- Les frais de déplacements et autres frais annexes engagés par les jeunes au cours du projet et lors des sessions de formations (frais de repas notamment).

Article 7/ Communication

La Fédération Léo Lagrange du Tarn s'engage à valoriser la participation des partenaires lors de toutes les actions de communication qui pourront être conduites.

A cette fin, la structure locale transmettra sous format informatique son logo à la Fédération Léo Lagrange du Tarn.

Une copie du film réalisé sera cédée à titre gratuit et libre de droits à chaque jeune partenaire.

Les jeunes s'engagent :

- À valoriser le rôle joué par la Fédération Léo Lagrange du Tarn lors de ses propres actions de communication.
- À faire apparaître la participation de Léo Lagrange Tarn dans le générique de la vidéo / du film réalisé, et ceux des partenaires qui soutiennent le festival.
- À céder les droits d'utilisation du film/de la vidéo à la Fédération Léo Lagrange pour toute diffusion ultérieure.
- À réserver à la journée « festival – La Parole est à la Jeunesse » la première diffusion au public du film qui aura été réalisé par les jeunes.
- À utiliser des musiques « libres de droit » et à recueillir l'autorisation des droits à l'image auprès des acteurs et figurants.

LES SIGNATURES

Pour la Fédération Départementale Léo Lagrange du Tarn

Fait à , le

Le Vice Président en charge du festival

Béatrice Pagnard ou Jean Louis Galy

Pour le groupe, les jeunes

Fait à, le

Pour l'Association relais (nom) :.....

Fait à, le